

à part ce qui est manifestement prescrit par un ordre impératif, les Tertiaires, dis-je, peuvent-ils permettre aux autres ce qui leur est défendu à eux-mêmes ? Quant à la grande vigilance proposée, je ne citerai que la question proposée par S. Léonard de Port-Maurice aux mères de famille pour le même sujet : “ Vos enfants ont-ils une tête de verre, de sorte que vous puissiez y voir à jour les pensées et les désirs qui s’y rencontrent ? ”

3° Ce divertissement n’est-il pas tolérable au moins à l’occasion d’une noce ou d’une réunion de famille ?

A cette question je n’ai à opposer que des interrogations.

La danse est un divertissement mauvais ou au moins dangereux en soi, ou bien seulement dans certaines circonstances. Si la danse est bonne dans certaines circonstances, pourquoi Saint François ne distingue-t-il pas ? Si vous prétendez qu’elle est bonne en soi, que signifient ces paroles de Saint François de Sales toujours si bienveillant : “ *Les danses sont comme les champignons, LES MEILLEURES NE VALENT RIEN ?* ”

Pourquoi, si la danse n’est pas au moins dangereuse, s’en confesse-t-on, même quant il s’agissait d’une noce ou d’une réunion de famille ? Quelle différence y a-t-il entre les danses faites à une noce ou à une réunion de famille et celles qui se font partout ailleurs ?

Dans les premières ne se glisse-t-il jamais d’étrangers ? Au milieu de ce divertissement, n’est-on jamais tenté de manquer de réserve même entre parents plus ou moins éloignés ?

Enfin si nous examinons la question au point de vue de l’exemple, ne s’autorisera-t-on pas de ce que font les Tertiaires ? Si les Tertiaires ont dansé ou ont laissé danser chez eux, même à l’occasion d’une noce ou d’une réunion de famille, n’est-il pas à craindre que l’on dise simplement : Tel Tertiaire a dansé, telle autre a conduit ses enfants ou les a laissé aller à la danse, sans ajouter la circonstance de la noce ou de la réunion de famille ?

Ami lecteur, vous me pardonnerez de ne répondre à aucune de ces questions ; j’aurais trop peur de me tromper. Puisque vous vivez dans le monde, vous avez plus d’expérience que moi et je ne doute pas que la conclusion que vous tirerez ne soit conforme à l’esprit du Tiers-Ordre, c’est-à-dire à l’esprit chrétien, et vous serez dans le vrai.

Si je puis ajouter un mot pour vous aider, je vous transcrirai les paroles du Pape Benoît XIV ; je pense que les opinions du